

Rapport annuel 2003 / 2004 du Comité de vigilance en travail social

Pieret Julien
Novembre 2004 / Février 2005

Présentation

Rédiger un rapport annuel est toujours une gageure ; *a fortiori* s'agissant d'une association menant, de front, de multiples activités. S'il fallait cependant réduire ces presque 30 mois d'activisme en quelques mots, un seul constat mériterait d'être souligné : celui portant sur la vigueur du comité, qui en tant que telle, est source de joie et d'espoir. En effet, animer une coordination largement bénévole au sein d'un paysage associatif à maints égards en crise constitue, en soi, un succès. Rappelons-nous ce terrible été 2002 qui voyait deux travailleurs sociaux inculpés par le parquet de Courtrai pour une sombre affaire de faux papiers. Souvenons-nous de cet éducateur suspendu pour ne pas avoir poursuivi un jeune fuyant Everberg. Gardons en mémoire les assistants sociaux de CPAS invités à dénoncer les cas de cohabitation frauduleuse. 30 mois ont passé... et des cendres de comités de soutien que l'on croyait ponctuels a jailli un Comité regroupant plus de 40 associations et près de 100 membres individuels.

Le présent rapport vise à décrire de façon aussi subjective que synthétique les activités menées par le Comité depuis son embryon développé de septembre 2002 à octobre 2003 jusqu'à son déploiement de cette date à décembre 2004. Décrire mais aussi interpréter et anticiper les prochains mois.

La procédure d'adoption de ce rapport se fera en deux temps.

Tout d'abord, lecture en sera faite lors de la dernière plénière 2004 tenue le 26 novembre. Un tour de table visera à recueillir questions et impressions « à chaud ». Entre décembre 2004 et la première plénière 2005, vraisemblablement organisée au printemps, les membres du Bureau, d'une part, compléteront le présent ; les membres de la plénière, d'autre part, seront invités à faire part de leur commentaire ainsi que de leur suggestion d'amendements. Conformément au Règlement d'ordre intérieur du Comité, le rapport sera soumis à l'occasion de la première plénière 2005.

Le projet de rapport se divise en trois parties. Il est apparu adéquat, en effet, de répartir les activités du Comité en trois lieux.

Premier lieu : le Comité, en interne. L'on décrira les efforts poursuivis en vue de consolider la structure du Comité.

Second lieu : le secteur social. En effet, la première mission du Comité est de sensibiliser et mobiliser les travailleurs du secteur aux constats et objectifs du Comité.

Troisième lieu : la société. Animer le secteur est insuffisant ; à plus long terme, la communication envers l'opinion publique et le monde politique sera déterminante dans la perspective de changements durables des politiques et pratiques sociales.

Une remarque préalable s'impose : ce projet manque cruellement de chiffres. Seules des approximations sont présentées. L'auteur s'en excuse, cette absence s'explique par un cas de force majeure d'ordre médical qui rendit impossible la consolidation statistique des activités. Ces chiffres sont en cours d'élaboration et seront transmis aussi rapidement que possible.

I. CONSOLIDATION INSTITUTIONNELLE DU COMITE

La consolidation institutionnelle a mobilisé l'énergie des membres fondateurs durant un an, entre septembre 2002 et septembre 2003 (1). Septembre 2003 fut le temps des réunions décisionnelles et constitutives (2) qui prirent ensuite leur rythme de croisière (3). Différentes initiatives furent prises afin de crédibiliser et pérenniser les structures (4). Il faut noter que les activités impliquant une communication vers l'extérieur du Comité seront mentionnées sous les titres II ou III.

1. Création et élaboration des structures

En juin 2002, les premières réunions du Comité de soutien au deux travailleurs sociaux détenus se sont tenues. Animées et peuplées, elles ont posé les jalons de réflexions futures. Furent évoqués l'éclatement du secteur social, son insécurité face aux réformes politiques, son absence d'organe légitime de discipline et de déontologie, et sa criminalisation rampante après celle, avérée, des publics auprès desquels il intervient. Des quarante personnes réunies ont rapidement émergé entre 6 et 8 personnes émanant du secteur étranger – secteur à l'initiative des réunions du Comité de soutien –, d'écoles sociales, de la Ligue des droits de l'homme, de la Fédération des centres de service social, du monde syndical et de l'aide à la jeunesse. En effet, loin d'être cantonnée au secteur étranger, l'émotion provoquée par l'arrestation de deux travailleurs sociaux avait gagné l'ensemble du secteur social. Ce groupe de personnes s'est régulièrement réuni, à raison de 3 réunions par quadrimestre, et ont imaginé le projet du Comité. Deux constats se sont assez rapidement imposés : d'une part, la nécessité de prévoir un lieu de parole, d'écoute, de soutien et de conseils, anonyme et crédible, à destination du secteur en manque de repères et/ou fragilisé ; d'autre part, réfléchir aux évolutions du secteur, en termes idéologiques, et tenter de concevoir une réforme globale de l'analyse sociale et des modes d'intervention. Une plate-forme politique fut élaborée ; un texte décrivant les objectifs rédigé.

Dès le départ, l'idée d'une permanence fut avancée, ainsi que celle relative au nom et au public cible du Comité. En effet, le Comité s'est voulu, dès l'origine, multidisciplinaire et ouvert à tout travailleur social, de l'étudiant au vieux routier, et ce quelle que soit sa formation préalable. Ensuite, il a décidé de demeurer indépendant – il s'agit d'une association de fait – et financièrement autonome. Enfin, il a pensé sa légitimité de façon élargie, l'objectif étant de rassembler un large éventail de profils divers, actifs au sein de secteurs différents sous des statuts distincts. Fut développée une analyse déconstructive de la réalité sociale mais suffisamment mobilisatrice pour envisager un rapport de force favorable. Une arme privilégiée fut identifiée : la déontologie en tant qu'outil d'analyse critique, de remise en question permanente, et de responsabilisation éthique. L'ambition initiale n'était pas de supplanter syndicats, avocats ou associations professionnelles, mais de fédérer des énergies, de croiser les analyses et de s'adresser au secteur afin de le mobiliser autour des thématiques abordées.

Durant l'été 2003, trois membres fondateurs furent élus présidente, secrétaire et trésorier. Les formalités administratives pouvaient être entamées ; tout était prêt.

2. Constitution et officialisation des structures

Ce chantier fut mené sur deux fronts : premièrement, la préparation des permanences téléphoniques ; deuxièmement, la convocation d'une plénière constituante.

En septembre 2003, deux journées complètes de formation furent délivrées à une dizaine de personnes disponibles à prendre en charge les permanences téléphoniques hebdomadaires.

Des interventions diverses – historique, sociologique, juridique et technique sur la déontologie, le secret professionnel, la fonction publique, les contrats de sécurité, les CPAS, l'aide à la jeunesse – furent organisées. Des exercices pratiques et des débats complétaient les exposés théoriques. Des textes étaient rassemblés à destination des futurs adhérents.

Simultanément, une première plénière fut convoquée. Elle a nécessité la formalisation de la plate-forme, l'ouverture d'un compte en banque, l'adoption d'un nom, le choix d'une adresse réelle et virtuelle, l'ouverture d'une ligne téléphonique. Les membres convoqués émanaient des personnes ayant participé aux réunions originelles de l'été 2002. Le bouche à oreille fut également déterminant. Cette première plénière, composée d'une trentaine de personnes, a élu les 13 membres du comité de coordination, chaque candidat fut désigné après une brève présentation. Le texte de plate-forme fut pareillement adopté. Le principe des permanences fut également expliqué. Les premières cotisations sont parvenues ce mois-là. Dès le départ, les membres se subdivisent en deux groupes : les membres individuels ; et les membres associatifs ou institutionnels. Les permanences ont commencé dans le courant du mois d'octobre 2003. Elles eurent lieu dans les locaux de la Ligue des droits de l'homme.

3. Régularité et modalités des réunions

Depuis septembre 2003, le comité de coordination s'est réuni à raison de 2 réunions par mois, à l'exception des mois juillet et août. L'on ne compte plus les réunions plus spécifiques, thématiques – par exemple, pour le site ou l'organisation d'une activité particulière – réunissant seules les personnes directement intéressées. Les réunions de la coordination ont rassemblé en moyenne 7 à 9 personnes. Leur durée moyenne est longue ; plus de deux heures. Elles se tiennent alternativement dans les locaux des associations fondatrices, avec une préférence pour le siège administratif du Comité, la Fédération des centres de service social. Leur ordre du jour est récurrent : approbation du précédent procès-verbal et de l'ordre du jour, rapport et suivi des permanences, rapport et suivi des contacts, planification des activités futures, débats de fond et divers. Elles ont régulièrement été l'occasion d'invitations de personnes extérieures au Comité soit en vue de résoudre un cas particulier, soit en vue de collaborations ultérieures. Pas moins de 20 personnes ont ainsi été rencontrées par ce biais.

Outre la plénière de septembre 2003, trois plénières furent tenues en 2004. Elles ont regroupé entre 30 et 60 personnes. Elles ont eu lieu, la première à la Fédération, les 3 suivantes à l'auberge de jeunesse Sleepwell à 1000 Bruxelles. Y furent débattus et souvent votés les comptes-rendus des membres coordinateurs, l'analyse des permanences, les résultats des collaborations et les évolutions futures du Comité. Elles duraient, en moyenne, plus de deux heures également et étaient pareillement poursuivies de contacts plus individuels.

Les permanences ont lieu tous les jeudis après-midi à l'exception des jours fériés et d'une partie des congés estivaux.

4. Crédibilisation et pérennisation des structures

Outre les formations à destination des « permanents », le Comité a également systématisé celles-ci par la tenue d'un cahier des appels, l'installation d'un répondeur, la déviation de la ligne pour limiter les déplacements. Chacun des appels fut consigné et analysé. Ils ont régulièrement débouché sur des entretiens *de visu*.

La consolidation du comité de coordination et de la plénière a pris la forme de rédaction systématique d'ordre du jour, de convocations et de procès-verbaux. Ces derniers sont stockés sur un intranet ; une liste de diffusion réservée aux coordinateurs ayant été mise sur pied par l'un de ces derniers. Ces documents sont conservés par un secrétariat rigoureux. Ce dernier a cependant du être remplacé, la personne assumant cette tâche depuis le départ ne pouvant plus dégager le temps nécessaire.

Durant les mois de décembre 2003 et janvier 2004, la coordination a élaboré un règlement d'ordre intérieur, ainsi qu'un organigramme. Le règlement se compose de deux parties : l'une présentant la plénière, l'autre le bureau, anciennement le comité de coordination. Les compositions, les modalités de réunion et les processus décisionnels de ces deux organes sont présentés. Leurs missions respectives, ainsi que leur articulation avec la permanence téléphonique et les groupes de travail *ad hoc*, sont également couchés sur papier. Le document, de 6 pages, ne prend pas la forme d'un texte codifié regroupant des articles normatifs, mais au contraire demeure lisible et aussi accessible que possible. L'organigramme schématise son contenu. Ce texte fut voté lors de la plénière organisée au printemps 2004. Cette plénière a également acté la création de deux groupes de travail thématiques, l'un consacré au secteur de l'aide à la jeunesse, l'autre au secteur étranger.

Enfin, à l'automne 2003, un logo fut créé par le graphiste de la Fédération. Une ligne graphique fondée sur des coupures de presse fut également imaginée.

Financièrement, le Comité est autonome. Il vit grâce au soutien matériel des associations fondatrices, en particulier la Fédération, et ce pour la plupart des frais postaux et bureautiques. Sa publicité est prise en charge par « Travailler le social », les ressources de la Ligue ou des écoles pouvant également être mises à contribution. Bien entendu, ses membres sont bénévoles sauf le remboursement, exceptionnel, de frais de déplacement ainsi qu'une partie du défraiement, encore plus exceptionnel, lorsque les interventions du Comité sont facturées. Sa source quasi exclusive de financement est donc constituée du montant des cotisations.

Aujourd'hui le Comité rassemble près de 50 associations et 90 membres individuels. Le taux de reconduction de la cotisation se monte à 80%. Ses frais récurrents sont la ligne téléphonique et les envois postaux. Son budget annuel et cumulé est proche des 1.000 euros. Jusqu'à l'été 2004, le Comité a vivoté grâce notamment au prêt de deux des coordinateurs. Depuis lors, de nouvelles cotisations sont parvenues et le Comité a pu ainsi se stabiliser financièrement. Deux pistes ont pu être évoquées tant par le Bureau que par la plénière : l'augmentation des cotisations, aujourd'hui de 5 à 25 euros, et ce spécialement pour les membres institutionnels, et la possibilité de rédiger une demande de subsides, voire d'engager un mi temps, type ACS ou Maribel.

II. ACTIVITES MENEES AU SEIN DU SECTEUR SOCIAL

Les activités menées à destination des travailleurs sociaux ont essentiellement pris 5 formes différentes : la rédaction d'un *folder* de présentation (1), la permanence téléphonique hebdomadaire (2), les rencontres et collaborations avec des associations ou des institutions (3), les colloques ou journées de formation (4), enfin la création de deux groupes de travail augure de nouveaux contacts, de nouvelles actions (5).

1. Le *folder* de présentation

Elaboré en septembre 2003 par le graphiste de la Fédération, il fut imprimé grâce au soutien de « Travailler le social ». Il était accompagné d'une affiche accrocheuse – format A2 – présentant les renseignements pratiques permettant de rentrer en contact avec le Comité ou les permanences. 2.000 *folders* furent édités, 1.200 affiches imprimées. Un fichier constitué à partir du Guide social, des fichiers membres des associations, des fichiers de stages des écoles sociales fut élaboré. 1.165 services sociaux, publics et/ou privés, disséminés à Bruxelles et en Communauté française ont reçu le *folder* et l'affiche. Il semble relativement difficile d'évaluer le taux de réception de l'opération. Il semble évident, cependant, qu'elle est insuffisante. Dès lors, le Bureau a édité 2.500 nouveaux *folders* à l'automne 2004. Un second envoi massif est en cours de préparation. Il devrait avoir lieu en janvier 2005.

2. La permanence téléphonique

Plus de 40 permanences ont été organisées entre octobre 2003 et novembre 2004. Curieusement, leur bilan quantitatif est mitigé. Moins de 40 appels – 34 exactement – furent enregistrés ; plusieurs permanences se sont déroulées sans aucun appel. Les appelants proviennent d'horizon divers : hôpitaux, CPAS, fédérations sectorielles, aide à la jeunesse, services sociaux de la fonction publique... Si le chiffre donc est relativement faible, il convient cependant de le nuancer : parfois, par un appel, un travailleur se faisait l'écho de collègues, parfois nombreux. Par ailleurs, certains appels (v. *infra*). ont débouché sur des rencontres où furent présents plusieurs dizaines de travailleurs. Donc au delà du chiffre 34, ce sont en réalité plusieurs centaines de travailleurs qui furent contactés par le Comité.

Deux exemples types de demande :

Un assistant social de CPAS relate le cas d'une personne étrangère bénéficiant du revenu d'intégration sociale qui a quitté le pays pour participer aux funérailles de son père. Cet usager omet de prévenir son référent, et rentre au-delà du délais autorisé par la circulaire. L'information est parvenue au conseil de l'aide en raison d'une indiscretion de l'assistant social et d'un secret professionnel, en l'espèce, mal partagé.

Les membres d'un service social doivent négocier leur règlement de travail. Ils constatent que la direction prévoit, parmi leurs missions, de vérifier la véracité des motifs d'absence invoqués par les membres du service. Ils s'interrogent sur la compatibilité de cette mission avec leur prescrits déontologiques.

On peut classer les demandes selon trois catégories : les demandes d'information sur le Comité proprement dit, l'expression d'un manque de repères déontologiques et juridiques, une demande d'entretien et de rencontre. Plusieurs demandes ont directement touché le secret professionnel, d'autres ont fait état d'une évolution institutionnelle de type managérial, de rapports tendus avec la direction, de pressions larvées avec les autorités politiques ou policières.

L'analyse et le suivi de ces demandes ont varié. Nombreuses – près de la moitié – ont débouché sur une rencontre et un entretien avec les membres du Bureau. Ces rencontres ont pu être réitérées, parfois, un échange soutenu de courriers et la rédaction d'argumentaire furent nécessaires. D'autres demandes, à l'inverse, n'ont nécessité qu'un appel, la réponse fournie par le permanent ayant pu suffire. D'autres encore ont été orientées vers des services plus spécialisées, dans le secteur CPAS notamment.

L'on observe ainsi une diversité des réponses offertes. Il est clair que les entretiens consécutifs aux appels ont considérablement alourdi la procédure. Les ressources présentées par les permanents n'ont pas toujours été suffisantes et adéquates. Une prudence, de bonne aloi mais parfois proche du précautionnalisme, a induit des allers / retours fréquents avec le Bureau.

En termes de contenu, il est clair que le Comité ne s'attendait pas nécessairement à la soumission de cas extrêmement complexes, souvent délicats, se greffant sur des évolutions institutionnelles et idéologiques profondes et sur lesquelles le Comité a peu d'emprises. La volonté de ne pas se substituer aux organes existant a également constitué un frein à des actions plus offensives. Enfin, conçues en termes de matériau d'analyse, les permanences n'ont, sur ce point, pas répondu aux attentes ; les cas étant trop peu nombreux et trop diversifiés pour se prêter aisément à un décryptage et à la construction d'hypothèses. Ceci étant, la diversité des demandes, si elle a pu constituer une surprise, demeure, à terme, une richesse.

Les raisons de cette distorsion entre les attentes du Comité et le déroulement effectif des permanences ont été analysées. Elles sont en bref de deux ordres : d'une part, le Comité et le principe des permanences n'est pas encore suffisamment connu et intégré par le secteur, voire par les membres mêmes du comité ; d'autre part, du point de vue du travailleur, il semble peu évident d'entreprendre une démarche d'analyse et de remise en question *a fortiori* face à une voix anonyme et impersonnelle. Il n'est pas question de supprimer ou limiter les permanences. Au contraire. Le Comité doit rapidement, sur le premier point, améliorer et amplifier sa politique de communication ; sur le second, actualiser la formation des permanents sur base de l'expérience menée, construire des outils d'analyse plus systématiques et modaliser les réponses offertes. Et bien sûr, continuer son travail de sensibilisation du terrain qui prend la forme de rencontres institutionnelles décrites ci-dessous.

3. Les rencontres et collaborations institutionnelles

Plus de 15 rencontres de ce type ont eu lieu entre octobre 2003 et novembre 2004. Ces rencontres ont permis un contact direct avec près de 500 travailleurs sociaux tous secteurs confondus. En voici quelques exemples :

- *une rencontre avec une coordination provinciale de services sociaux ;*
- *une participation à une table ronde autour des évolutions du travail social ;*
- *l'intervention à deux journées d'études d'une société régionale de logement social rassemblant les travailleurs sociaux du secteur ;*
- *la rencontre d'un service de prévention local occupé à formaliser, ou non, une collaboration avec les services de police...*

On peut classer ces rencontres en deux types : une partie a consisté en la présentation du Comité, son histoire, ses missions et ses modes d'intervention ;

l'autre partie a porté sur une situation plus précise – un secteur, une collaboration avec les autorités... - ou sur un thème déontologique spécifique, au premier chef la question, toujours aiguë, du secret professionnel.

Autant les permanences font l'objet d'un bilan mitigé, autant les rencontres constituent un succès dépassant toute espérance. Ce succès fut tel que dès l'automne 2004, le Comité est arrivé à un seuil de saturation, incapable de répondre en temps rapprochés aux multiples demandes qui lui sont adressées. Un facteur a amplifié cette situation : le fait que ces rencontres soient essentiellement prises en charge par 4 membres du Bureau. A cet égard, d'autres membres doivent impérativement s'impliquer davantage dans ce type d'activités sous peine de ne pas répondre utilement à la demande croissante observée. Il est vrai que l'implication de l'ensemble des membres est fonction du type de demande. Ainsi, et par exemple, nous avons été assaillis de demandes relatives au secret professionnel et de manière plus générale à l'articulation entre droit et déontologie ; il fut dès lors logique de confier la suite réservée à celles-ci aux membres spécialisés dans ces deux thématiques.

Enfin, un constat surprenant mérite d'être fait. Au départ, le Comité ne postulait pas un rôle d'une supervision, ce secteur étant déjà investi par nombre d'associations. Or, il se fait que plusieurs demandes, récentes, ont porté sur un accompagnement régulier d'un service ou d'une coordination, par exemple, occupé à la rédaction d'un Code de déontologie. Il fut répondu à cette demande inédite. Il est clair, cependant, que ce virage doit être pleinement assumé par le Comité qui doit, en conséquence, modifier sa stratégie et adapter ses modes d'interventions. A tout le moins, ce type de demandes illustre également la crédibilité dont jouit le Comité dont l'expertise est fortement appréciée. Sa multidisciplinarité – analyses sociologique, politique et juridique – et son équilibre entre considérations théoriques et conseils pratiques semblent suffisamment inédits pour apparaître extrêmement attractifs. Son absence de lucre est également un facteur de séduction évident.

Ces rencontres ont parfois débouché sur la publication de comptes-rendus, sur la réalisation et la distribution de fardes de documentation, ainsi que sur la rédaction d'articles, d'analyses, de notes distribuées aux participants.

4. La participation à des colloques ou journées de formation

Chantier également en pleine expansion, la co-organisation ou plus simplement la participation à des journées de formation a mobilisé une somme considérable d'énergie. Il y eut, comme mentionné, des interventions ponctuelles, centrées majoritairement autour des évolutions du travail social et des notions de déontologie et de secret professionnel. Un projet, d'envergure, a occupé le Comité pendant près d'un an. Il s'agit de l'organisation, en collaboration étroite et fructueuses avec la Fédération, d'une triple journée d'études organisée à Namur en octobre 2004. La première journée, théorique, a réuni 80 personnes pour 4 exposés portant sur l'histoire et l'évolution du travail social et de sa déontologie. Des temps de questions / réponses entrecoupaient ces exposés. Deux autres journées, en plus petit comité – 30 personnes – ont prolongé la réflexion. Axées sur la pratique, elles ont porté successivement sur les missions du travail social et le secret professionnel. Organisées selon une méthodologie rigoureuse menée en sous-groupes plurisectoriels, elles ont permis l'échange de pratiques, la réflexion politique et stratégique et la remise à niveau de préalables déontologiques. Il est particulièrement éclairant de prendre connaissance des questionnaires d'évaluation complétés par les participants. Une énorme majorité de ces derniers s'est dite très satisfaite de ces journées.

Tant par leur contenu que par leur organisation, elles ont été appréciées au-delà de toutes espérance, et ce également aux yeux des organisateurs. Une publication, en ligne dans un premier temps, devrait voir le jour dans le courant 2005 en vue de poursuivre la réflexion initiée lors de cette expérience particulièrement réussie.

Il s'agit, à n'en pas douter, d'une activité à réitérer ne serait-ce que par la rentrée budgétaire, importante, qu'elle a pu induire.

5. Les groupes de travail *ad hoc*

Comme mentionné précédemment, ils furent créés en avril 2004. Ils concernent le secteur de l'aide à la jeunesse et le secteur étranger. Le premier vise à fournir une analyse des travaux de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, sous la forme d'une publication didactique et prospective. Le second se penchera sur les normes déontologiques spécifiques au secteur étranger. Le futur est de rigueur : encore embryonnaires, ces groupes commenceront effectivement leurs travaux en 2005. La création, à terme, d'un troisième groupe portant sur l'aide sociale demeure d'actualité.

L'objectif de la création de ces groupes doit être bien comprises : certes, l'on pourrait imaginer que celle-ci anihile en quelque sorte l'une des plus valeurs majeures du Comité, à savoir la possibilité de mener une réflexion globale sur le secteur social sans se voir paralysés par les particularismes sectoriels... Cependant, si par un souci d'efficacité et d'analyse plus approfondie, un examen sectoriel peut se justifier, l'objectif ultime demeure de confronter les travaux et de participer à des échanges entre secteurs. On le sait : l'insécurité du secteur social provient de son éclatement et des logiques antagonistes que présente tel secteur vis-à-vis d'un autre. Le travail mené en petit groupe, mais dont les résultats seront évidemment partagés, permet de comparer les pratiques déontologiques, d'isoler celles qui nous semblent à même de garantir un service social éthique et ainsi de participer à une harmonisation transectorielle.

III. ACTIVITES MENEES A L'EXTERIEUR DU SECTEUR SOCIAL

Il convient d'annoncer rapidement la couleur : autant les activités menées au sein du secteur furent nombreuses et globalement positives, autant celles à destination de l'opinion publique ou de monde politique ont été réduites. Aucun communiqué de presse, quasi aucun *lobby* ne fut par exemple élaboré : nous avons proposé une rencontre avec un conseiller ministériel pour réfléchir à une modification d'un arrêté ministériel dont l'un des dispositions présentait un problème s'agissant du respect du secret professionnel. Certes, l'on ne peut tout faire ; et la priorité tant politique que stratégique du Comité consiste en la mobilisation du secteur en tant que tel. A terme, cependant, une ouverture vers l'extérieur du secteur s'avèrera nécessaire si tant est que l'on désire peser durablement sur les rapports de force et les évolutions des politiques publiques. Une première piste consiste à relayer, auprès des médias, des tensions apparues au sein d'un secteur en particulier, de soutenir ainsi publiquement des luttes menées au niveau local ou sectoriel. Une deuxième piste consiste à peser sur les processus décisionnels politiques et à multiplier les contacts envers les gouvernants. Ces deux pistes seront explorées en 2005.

Pour autant, certaines actions furent menées durant les années 2003 et 2004. Elles sont de trois ordres : la création d'un site internet (1), la présence au sein de médias spécialisés ou généralistes (2), et la participation à des publications (3).

1. Le site internet

Mis sur pied en décembre 2003 grâce à l'appui de deux informaticiens bénévoles, le site www.comitedevigilance.be est accessible. Il présente le Comité, son histoire, ses objectifs, ses membres institutionnels. Il offre également différents documents d'ordre déontologiques ou juridiques, ainsi que plusieurs liens vers des sites jugés pertinents. Il n'est malheureusement pas possible de fournir un taux de visite. Il est clair qu'il n'est pas seulement visité par les membres du Comité. Son actualisation, tâche assez lourde pour les profanes, mériterait d'être optimisée. Trop fréquemment, des documents demeurent sous exploités et pourraient utilement y trouver leur place. A améliorer donc en 2005.

2. Les articles

Dès sa création, le Comité a suscité l'intérêt de la presse associative. Une douzaine d'articles ont ainsi mentionné le Comité, interviewé ses fondateurs ; certains furent même rédigés par les membres du Comité eux-mêmes. Par exemple :

- *Bruxelles Santé* ;
- *La Chronique de la Ligue des droits de l'homme* ;
- *L'Agenda interculturel* ;
- *Alter Echos* ;
- *SLRB Info...*

L'on constate que les personnes qui ont participé à ces activités sont *grosso modo* les mêmes que celles ayant animé les rencontres institutionnelles. Pareillement, ces articles ont concerné tant le Comité que des thèmes particuliers tels que le secret professionnel. Ces articles ont sans aucun doute participé à la crédibilité du Comité et à sa publicité. L'année 2005 devrait voir cette tendance se confirmer.

3. Les publications

Trois publications sont actuellement en cours d'élaboration.

Tout d'abord, les actes des journées de formation d'octobre 2004 feront l'objet d'une double publication : les interventions « théoriques » de la première journée seront disponibles sur le web grâce aux éditions Luc Pire ; l'analyse des séminaires et tables rondes fera l'objet d'un numéro spécial de la revue « Travailler le social ».

Ensuite, le rapport du groupe de travail portant sur l'aide à la jeunesse prévu pour l'automne 2006. Enfin, un premier contact a été entrepris avec Labiso, vaste outil en ligne de réflexion tous azimuts sur les innovations du travail social.

Ces projets doivent être concrétisés ces deux prochaines années.